

Juin 2005

Québec, le 8 juin 2005

Madame Louise Garneau
Directrice
Collège CDI
Administration. Technologie. Santé
905, autoroute Honoré-Mercier, Bureau 20
Québec (Québec) G1R 5M6

Objet : Suivi au rapport d'évaluation du programme d'AEC *Programmeur-analyste orienté Internet* (LEA.4E) et du programme d'AEC *Gestionnaire en réseautique* (LEA.2X)

Madame la Directrice,

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a pris connaissance, lors de sa réunion tenue le 2 juin 2005, des actions prises par le Collège *CDI Administration. Technologie. Santé* pour donner suite aux rapports d'évaluation des programmes d'AEC. Plus spécifiquement, il s'agit du programme *Programmeur-analyste orienté Internet* (LEA.4E) offert par le Collège CDI et du programme *Gestionnaire en réseautique* (LEA.2X) offert par le Collège Delta. En raison de la fusion des établissements et du caractère similaire de la recommandation incluse dans chaque rapport, le Collège a choisi de traiter globalement ces recommandations.

Dans ses rapports produits en 2002, la Commission avait jugé que ces programmes étaient de qualité. Pour chacun des programmes évalués, la Commission avait formulé une recommandation qui portait sur les actions à mener pour que le stage contribue pleinement à la formation des étudiants.

Le Collège a établi une liste de critères de choix de stage. Le conseiller en emploi s'assurera que le lieu de stage corresponde aux exigences du programme et à celles du Collège et, le cas échéant, effectuera une visite du milieu de stage.

Le Collège a revu son processus de supervision. À cette fin, le cahier de stage à l'intention des étudiants et des employeurs accueillant des stagiaires a été révisé. Ce cahier comprend un document d'information ainsi qu'un formulaire d'évaluation de mi-stage et un document d'évaluation de fin de stage. Ce cahier précise notamment les objectifs du stage, les types d'activités prévues durant le stage et les modalités d'encadrement. On y décrit aussi les responsabilités des étudiants, de l'employeur et du Collège. Le cahier identifie clairement les compétences devant faire l'objet d'une évaluation. La Commission souligne la qualité de cet outil qui fournit des balises qui permettront de mieux encadrer le déroulement du stage.

Les modalités d'évaluation ont été revues. Une évaluation, de nature formative, est réalisée à la mi-étape par le superviseur de stage et est suivie d'une rencontre avec l'enseignant. L'évaluation de fin de stage porte majoritairement sur le profil de compétences et le poids de l'évaluation du superviseur de stage est passé de 60 % à 40 % de la note finale. La Commission estime que le stage permettra dorénavant de mieux mesurer l'atteinte des objectifs du programme.

En conclusion, la Commission estime que les suites données à chacune des recommandations sont adéquates et qu'elles contribuent à améliorer la qualité déjà reconnue des programmes *Gestionnaire en réseautique* et *Programmeur-analyste orienté Internet* offerts par votre établissement.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Jacques L'Écuyer

c.c. M^{me} Lucie Cloutier, Responsable de la réglementation et des communications,
Collège CDI